

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Appréciation agréée E. Legault

99_AR-024-202400033-20241017-A24_149-AR

2024-165

Mis en ligne le 18 OCT 2024

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 17 octobre 2024

N° 24/149

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe par spécialité « bibliothèque » session 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n°2011-1881 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté du Président n°23/189 du 25 octobre 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, spécialité « bibliothèque » session 2024,

Vu l'arrêté du Président n°24/080 du 23 avril 2024 portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe dans la spécialité « bibliothèque » - session 2024,

Vu l'arrêté du Président n°24/086 du 02 mai 2024 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe dans la spécialité « bibliothèque » session 2024,

ASDS 130 8 1

REÇU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Appréciation des Éléments
09_AR-064-288400039-20241017-A24_149-AR

Mis en ligne le 18 OCT 2024

Vu l'arrêté du Président n°24/122 du 16 septembre 2024 modifiant l'arrêté n° 24/080 en date du 23 avril 2024 portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 1^{ère} classe dans la spécialité « bibliothèque » session 2024,

ARRETE

Article 1 : La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe est établie par ordre alphabétique, comme suit :

Nom	Prénom
ANNUNZIATA	Valerie
BURGAUD	Delphine
CAPELLI	Aurelie
CHARPIN	Sandrine
DESMAYSON	Fabienne
JOUFFRE	Richard
ROUSTAN	Amélie
THURIER	Françoise

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

Maurice CHABERT
